

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉE, Sonia Gagné, Directrice Générale et Greffière-Trésorière

QUE : -

Lors de cette séance ordinaire à 19 heures 30, le 2^e jour de mars, les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton adopteront le règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(es) municipaux.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton

Sonia Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière
